

Image not found or type unknown



## Autorité parentale.....

Par **nadiya**, le **13/01/2013 à 12:22**

bonjour,je suis française d'origine marocaine ,maman de 4enfant,ma petite soeure de 14ans est rentré en france avec visa courte séjour ,je veux l'inscrire al'ecole pour continuer ses etude ici, comment faire pour avoir l'autorité parentale? **merci**

Par **citoyenalpha**, le **18/01/2013 à 15:56**

BonjourrrrrEn France les parents exercent l'autorité parentale.rn rnLe juge des affaires familiales peut être saisi d'une demande de délégation de l'autorité parentale. rn rnCependant votre soeur ne disposant pas d'un visa long séjour il apparaît très peu probable que le juge l'autorise sauf à préserver l'intégrité du mineur.rn rnVotre petite soeur dispose d'un visa court séjour. En conséquence elle ne peut se maintenir sur le territoire plus de 3 mois. rn rnRestant à votre disposition